

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 décembre 2014

**Rapporteur :
Madame Ariane FAYE**

N° 14

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/12/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2014
(accusé de réception du 19/12/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Crèches associatives 'l'ile aux trésors' et 'les bons petits diables' - Subventions

Il s'agit de procéder à la signature des conventions fixant les modalités de financement de la ville aux crèches associatives pour 3 ans. Les conventions reprennent les mêmes bases financières que précédemment : le versement d'une subvention de fonctionnement, le remboursement de frais et le versement d'une prestation basée sur la présence journalière des enfants quimpérois, soit un montant prévisionnel pour 2014 de 179 358 €.

Quimper dispose de deux crèches associatives, Les Bons Petits Diables à Kerfeunteun et l'Ile Aux Trésors à Creac'h Gwen qui accueillent 16 enfants pour l'une et 20 enfants pour l'autre.

La ville soutient financièrement ces 2 crèches au travers :

- d'une subvention de fonctionnement annuel de 31 600 € ;
- du remboursement de frais (loyer et taxe d'habitation pour les Bons Petits Diables, facture expert-comptable et commissaire aux comptes) ;
- du versement d'une prestation basée sur la présence journalière des enfants quimpérois.

Le montant de l'aide financière globale aux crèches associatives correspond à un prévisionnel de 179 358 € pour 2014.

Les conventions prenant fin le 31 décembre prochain, il est proposé une nouvelle convention pour les trois années à venir (du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017) sur les mêmes bases financières que précédemment.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer les conventions correspondantes.

Le maire,

Ludovic JOLIVET